



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

**BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 29 MARS 2021 À 09H00
PAR VISIOCONFÉRENCE VIA L'APPLICATION ZOOM**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent(s) :

Benoit JIMENEZ, Président, Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente, Maurice MAQUIN, Vice-Président - Jean-Pierre LECHAPTOIS, Vice-Président - Jean-Robert POLLET, Vice-Président - Cathy CAUCHIE, Vice-Présidente - Tony FIDAN, Vice-Président - Roland PY, Vice-Président - Claude TIBI, Vice-Président - Jean-Charles BOCQUET, Vice-Président - Nicole BERGERAT, Vice-Présidente

Absent(s) excusé(s) :

Didier GUEVEL, Vice-Président, Christiane AKNOUCHE, Vice-Présidente

Assistaient également :

Éric CHANAL, Directeur Général - Célia DUBERTRAND, Directrice Générale Adjointe, Administration Ressources - Déborah TANGUY, Directrice Générale Adjointe, Responsable des projets - Vanessa GUYONNET, Responsable du service Station de Dépollution et Industriels - Loqmane JAMIL, Adjoint à la Directrice Générale Adjointe Administration Ressources et Responsable Juridique et des Marchés Publics

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1) Bureaux syndicaux :

Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du lundi 15 mars 2021

Le compte-rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus 2021

Benoit JIMENEZ présente l'agenda des Élus.

2) Comité Syndical

Retour sur le Comité Syndical du lundi 22 mars 2021

Benoit JIMENEZ remercie Claude TIBI et toutes les équipes du SIAH pour la qualité du travail fourni concernant la préparation du Comité du SIAH.

Procédures juridiques

Attribution de marchés publics :

Marché public de services relatif à des campagnes de mesures - Suivi des impacts des travaux de la station de dépollution (Marché n° 12-21-68)

Après exposé par Déborah TANGUY et sur accord des membres du Bureau, le marché public est attribué à SGS FRANCE pour un montant de 15 470,20 € HT et pour une durée liée à l'exécution des prestations.

Définition de critères de marchés publics :

Marché public à bons de commande pour les missions de maîtrise d'œuvre (Marché n° 11-20-45)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : 60 % valeur technique, 40 % prix.

GEMAPI

Retour sur la réunion du vendredi 26 mars 2021 concernant le projet de réouverture du Petit Rosne sur le territoire de la commune d'ÉZANVILLE

Déborah TANGUY indique que Jean-Robert POLLET, des représentants de la Police de l'Eau et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie assistaient à cette réunion de démarrage du projet de réouverture du Petit Rosne sur la commune d'ÉZANVILLE. À cette occasion, des esquisses ont été présentées au Maire de la commune, qui s'est montré enthousiaste.

Jean-Robert POLLET ajoute que deux options peuvent être envisagées, dont l'une intègre la conservation du plan d'eau.

Déborah TANGUY signale que le planning est contraint avec un démarrage des travaux souhaité au mois de septembre 2021. Maurice MAQUIN et Jean-Pierre LECHAPTOIS seront conviés à la prochaine rencontre.

Demande du Conseil Départemental du VAL D'OISE pour la visite du site du Vignois avec la Commission Départementale de l'Environnement le 27 mai 2021 de 10h45 à 12h00

Éric CHANAL précise que le SIAH a été sollicité, en fin de semaine dernière, afin d'organiser une visite du site du Vignois pour une dizaine de Conseillers Départementaux. Éric CHANAL a répondu favorablement à cette demande et propose aux membres du Bureau de s'y associer s'ils le souhaitent, et d'en informer le Syndicat afin que le matériel nécessaire à cette visite puisse être réservé.

Sur proposition de Benoit JIMENEZ, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Bureau.

STATION DE DÉPOLLUTION

Point sur l'avenant n° 4 du CREM

En introduction, Éric CHANAL informe les membres du Bureau que cet exercice s'inscrit dans la continuité de la présentation effectuée lors du dernier Bureau, portant sur la cybersécurité. Les points qui vont être évoqués devront être statués à plus ou moins long terme.

Éric CHANAL précise par ailleurs que Vanessa GUYONNET, Responsable du service Station de Dépollution et Industriels, associée à cet exercice, assure l'interface quotidienne avec le Groupement.

Déborah TANGUY annonce que le SIAH souhaite inscrire l'avenant n° 4 à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical, programmé au mois de juin.

Déborah TANGUY informe que dans le cadre des travaux d'extension de la station, toute demande de modification d'une des prestations du marché doit faire l'objet d'une Fiche d'Evolution de Définition (FED). Ainsi, un certain nombre de FED ont donné lieu à un Ordre de Service (OS) et doivent être régularisées dans le cadre de l'avenant n° 4.

Éric CHANAL énumère les différents cas de figures qui peuvent donner lieu à la création d'une Fiche d'Evolution de Définition (FED) :

- Une dégradation constatée des équipements qui impacte l'offre de marché du Groupement et qui peut, soit résulter de circonstances imprévues au marché et est donc à la charge du maître d'ouvrage, soit être due à des malfaçons constatées lors de tests de solidité par exemple, ou suite au vidage des bassins ;
- Les évolutions règlementaires, comme c'est le cas en grande partie pour la cybersécurité ;
- Les évolutions technologiques, dont il est question concernant par exemple l'obsolescence des cellules Haute Tension. ;
- Des demandes supplémentaires formulées par le Maître d'Ouvrage.

En ce qui concerne la FED 12B, suite à une question de Claude TIBI, Déborah TANGUY précise que 3 canalisations ont d'ores et déjà été réhabilitées sur les 12 auditées. Le montant inscrit comprend l'audit et le chemisage.

Suite à une interrogation de Claude TIBI concernant les causes des fissures constatées sur l'ouvrage 313, Vanessa GUYONNET répond que cet ouvrage réhabilité date de 1995. Actuellement des travaux sont conduits sur l'ouvrage 312, dans ce cadre, un certain nombre de malfaçons ont également été mises en exergue.

Éric CHANAL affirme que la consultation des archives n'a pas permis de comprendre pourquoi le résinage ne semble avoir été appliqué qu'à un seul bassin.

Suite à une demande de précision de Claude TIBI au sujet de la durée de garantie de seulement deux ans pour ces travaux, Vanessa GUYONNET confirme que la garantie décennale n'aurait pu s'appliquer qu'en cas de traitement de l'ensemble du bassin, dont le coût serait bien supérieur aux 19 K € budgétés.

En ce qui concerne la FED 013-D consacrée à l'incidence des aléas structurels rencontrés sur les bassins 310, Jean-Robert POLLET souligne la responsabilité de l'entreprise en charge des travaux ainsi que celle du bureau de contrôle.

Éric CHANAL acquiesce et déplore l'absence de traçabilité dans les documents archivés. Éric CHANAL précise par ailleurs que le SIAH avait fait jouer la garantie décennale suite à la découverte en 2005 de malfaçons sur le dimensionnement des ouvrages de digestion.

Déborah TANGUY et Vanessa GUYONNET présentent ensuite la deuxième partie de l'avenant n° 4, consacrée aux évolutions en cours d'échanges qui n'ont pas encore fait l'objet d'Ordre de Service.

Claude TIBI s'interroge sur le risque d'une double comptabilisation du personnel par le Groupement dans le cadre des réparations à engager suite au constat de pathologies sur les voiles du bassin 312.

Vanessa GUYONNET répond que l'assistant à maîtrise d'ouvrage du SIAH a demandé au Groupement des justifications concernant les temps hommes et les travaux budgétés. De son côté le Syndicat n'a pas identifié de doublon sur les postes.

Claude TIBI et Jean-Robert POLLET vont se rapprocher des équipes du SIAH afin d'échanger sur ces aspects.

Roland PY déplore que cet avenant porte essentiellement sur des désordres découverts sur des ouvrages immergés.

Déborah TANGUY précise que le sujet consacré aux surcoûts COVID-19 a déjà été abordé lors d'un précédent Bureau, et propose d'intégrer dans l'avenant n° 4 les coûts liés à l'arrêt du chantier uniquement.

S'agissant de la cybersécurité, Éric CHANAL rappelle le contexte et considère que les actions proposées dans l'étude technique de SCHNEIDER, afin de répondre à la directive NIS, devront nécessairement être mises en œuvre dans les toutes prochaines années. Par ailleurs le coût de réalisation, s'il peut sembler excessif à certains égards, peut apparaître acceptable à l'échelle des différents enjeux, notamment environnementaux et de responsabilité juridique.

Les membres du Bureau acquiescent en validant le niveau 3 des actions proposées en matière de cybersécurité.

Éric CHANAL conclut en précisant que l'avenant n° 4 peut être financé en 2021, mais le budget doit être affiné en conséquence et les impacts financiers sur l'équilibre budgétaire des prochaines années clairement identifiés.

Claude TIBI ajoute que cette réflexion doit être menée dans le cadre du renouvellement des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.

Les membres du Bureau valident la présentation de l'avenant n° 4 au prochain Comité syndical.

COMMUNICATION

Information : Une nouvelle énergie verte dans le VAL D'OISE - Parution dans l'annuaire 2020-2021 de l'ASTEE

Éric CHANAL informe les membres du Bureau de cette nouvelle parution.

En réponse à la demande de Benoit JIMENEZ quant à l'organisation de réunion sur le chantier, Vanessa GUYONNET répond que c'est tout à fait envisageable.

Fin de la réunion de bureau à 11h15

Prochaine réunion de bureau lundi 12 avril 2021 à 9h00